

N°	1	2	2
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA
BRESLE.**

OBJET :	L'an deux mil sept Le vendredi 30 mars à 10 h, les membres du conseil d'administration légalement convoqués se sont réunis à Aumale, sous la présidence de M. SENEAL.
- Création d'un poste d'ingénieur territorial chargé de mission	Etaient présents : MM. AUBRY, BIGNON, DUHAMEL, GARRAUD, LOTTIN, MAQUET, PECQUERY, SENEAL. Absents excusés : MM. ARCILLON, COET, JUMEL, LACHEREZ, LOIN MAUGEZ.
- Fermeture du poste de technicien supérieur territorial	<u>- Création d'un poste d'ingénieur territorial/fermeture du poste de technicien territorial</u>
- Création d'un poste d'ingénieur territorial animateur de bassin versant	Le Président expose au Conseil d'administration que jusqu'à présent la mise en œuvre de la politique d'aménagement du bassin de la Bresle et le suivi de l'ensemble des actions lancées à l'initiative du Conseil étaient effectuées par le chargé de mission, agent contractuel établi sur un poste de technicien supérieur territorial. L'ampleur des missions de poursuites des politiques menées par l'Institution dans les divers domaines recouverts (SAGE, Natura 2000, Etude migrateurs, lutte contre les inondations, préservation de la ressource et des zones naturelles, gestion budgétaire de la collectivité, gestion des personnels), nécessite la création d'un poste relevant de la catégorie A du grade des ingénieurs territoriaux.
DATE DE LA CONVOCATION :	Le Président sollicite du Conseil d'administration l'autorisation de créer un poste d'ingénieur territorial à raison d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35h et de fermer le poste de technicien supérieur territorial jusqu'alors occupé par le chargé de mission.
8 février 2007	<i>Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide de créer un poste d'ingénieur territorial doté d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35h à compter du 1^{er} mai 2007 et de fermer le poste de technicien supérieur territorial à cette même date.</i>
NOMBRE DE DELEGUES :	<u>- Création d'un poste d'ingénieur territorial animateur de bassin versant</u>
En exercice	14 <i>Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et compte tenu de l'étendue des missions inhérentes au poste d'animateur de bassin versant, décide de créer un poste d'ingénieur territorial doté d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35h à compter du 1^{er} mai 2007. Ce recrutement pourra être fait sur l'année 2007. Les dépenses concernant ce recrutement seront prises sur le chapitre 012/64 CHARGES DE PERSONNEL du budget 2007.</i>
Présents	8
Votants	9

Pour extrait conforme,

Le Président de l'Institution,

Francis SENEAL